

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 29 mai 2008 à 18 h 30.

Absent et excusé : Jean-Pierre RENAUT, Echevin.

Absent : Grégory COURTOIS, Conseiller communal.

1. Finances communales.

A l'unanimité, le Conseil sollicite de DEXIA un escompte de subvention pour l'acquisition pour cause d'utilité publique SAED Brasserie SOUFFLET pour un montant de 204.000 afin de payer le vendeur, dans l'attente du versement du subside par la Région.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Alain BOUCAUT

2. Intercommunale IMSTAM assemblée générale du 5 juin 2008

L'intercommunale IMSTAM tiendra son assemblée générale le 05 juin prochain. A l'unanimité, le Conseil communal approuve les divers points à l'ordre du jour de cette assemblée à savoir l'approbation du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 19/12/2007 ; les comptes 2007 et le rapport de gestion ; la décharge aux administrateurs et la reprise du service de soins à domicile du CPAS de Leuze.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Viviane DELEPINE

3. Intercommunales IEH et IGH assemblées générales du 25 juin 2008

Les intercommunales IEH et IGH tiendront leurs assemblées générales le 25 juin prochain. A l'ordre du jour, figure l'approbation du projet NETWAL. Ce projet découle de l'évolution du marché. Il vise à substituer à l'unité technique d'exploitation d'Electrabel Réseaux Wallonie - actuellement chargée, à la demande et pour le compte des GRD mixtes, de l'exploitation et de la gestion opérationnelle des réseaux de distribution de gaz et d'électricité en Région Wallonne - une structure autonome, filiale de l'ensemble des GRD mixtes wallons, dénommée NETWAL, et ce, tout en préservant les droits et intérêts financiers et patrimoniaux d'Electrabel en qualité d'actionnaire minoritaire des GRD mixtes wallons et de son personnel.

A l'unanimité, le Conseil approuve les documents relatifs à la création de cette société.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : BERNARD BAUWENS

4. Réseau RAVeL Tronçon situé entre la RN 507 et la gare d'Antoing

Le Ministère de l'Équipement et des Transports a transmis un projet de convention pour la gestion du RAVeL situé sur l'ancienne ligne de chemin de fer 88 entre la Nationale 507 (Chaussée de St-Amand) et la gare d'Antoing.

Cette convention prévoit une distinction claire entre entretien extraordinaire (réparations des revêtements, des ouvrages d'art, marquage, signalisation, éclairage public) et entretien ordinaire (balayage, nettoyage, fauchage des abords, vidange des poubelles, contrôles policiers). Le M.E.T. prend en charge l'entretien extraordinaire, la commune se chargeant de l'entretien ordinaire (cette position est commune à toute la Wallonie).

Cette convention comprend implicitement la cession gratuite par la commune du tronçon compris entre la Nationale 503 (Chemin de St-Druon) et la gare d'Antoing. En compensation, le M.E.T. se chargera de la pose et de l'entretien de l'éclairage public, de la sécurisation des carrefours, de la pose et l'entretien de la signalisation et de l'entretien extraordinaire tel que prévu dans la convention suscitée.

Samuel VINCENT demande qu'une attention spéciale soit portée à la rue de la Station, pour la sécurité des usagers et exprime des craintes sur la possibilité des services techniques d'assurer l'entretien de cet espace vert supplémentaire, vu le niveau insuffisant des effectifs.

Le Bourgmestre répond qu'une campagne plus répressive sera entamée en matière de propreté publique.

Didier DUDANT souligne l'effort qui est fait pour la propreté, une personne est affectée en continu au ramassage des détritiques sur les voiries communales, régionales et provinciales et il informe le Conseil que la commune pourra obtenir une aide d'IDETA pour l'entretien des sentiers de promenade.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette convention ainsi que la cession gratuite du tronçon de la ligne de chemin de fer 88 compris entre la Nationale 503 et la gare d'Antoing aux conditions reprises ci-dessus.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Voirie vicinale

A la demande de la Ville, il y a lieu de régulariser les chemins suivants :

a) Rue du Sart à Maubray dit « chemin de la Bonne Femme » repris à l'atlas des chemins et sentiers vicinaux sous plan de détail n°7 avec incorporation à la voirie du tronçon comprenant les parcelles cadastrées section C 131C, 133D, 142G, 145V d'une superficie respective de 49Ca, 9Ca, 26Ca, 53Ca et les parcelles non cadastrées section C d'une superficie de 3A 49Ca, 6Ca, 4A 11Ca. Des emprises sont à réaliser d'une contenance totale de 143 ca, à prendre dans les parcelles cadastrées section C 131C, 133D, 142G, 145V et dans les parcelles non cadastrées section C. Les parcelles seront acquises par la Ville. Le Comité d'acquisition fixe la valeur vénale des biens sis à Maubray à 50 le m². Des plans ont été dressés par un géomètre-expert. Une enquête publique a eu lieu du 28 août au 13 septembre 2007. Au cours de celle-ci, nous avons reçu une réclamation au sujet de la remise en état de son terrain lors des travaux d'égouttage.

A l'unanimité, le Conseil approuve les plans définitivement et décide l'acquisition pour cause d'utilité publique des emprises cadastrées d'une superficie totale de 143 ca pour un montant global de 7.150,00

b) Rue Neuve à Antoing repris à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux sous plan de détail n°7-8, avec incorporation à la voirie du tronçon comprenant la parcelle cadastrée section C n°55 M3 d'une superficie respective de 19 Ca et la parcelle non cadastrée section C d'une superficie de 4A49Ca. Des emprises sont à réaliser d'une contenance de 19 ca à prendre dans ces parcelles. Les parcelles seront acquises par la Ville. Le Comité d'acquisition fixe la valeur vénale des biens sis à Antoing à 100 le m². Le muret sera reconstruit à charge de la Ville. Des plans ont été dressés par un géomètre-expert. Une enquête publique a eu lieu du 28 août au 13 septembre 2007. Aucune réclamation n'a été introduite.

A l'unanimité, le Conseil approuve les plans définitivement et décide l'acquisition pour cause d'utilité publique de l'emprise de 19 ca pour le prix de 1.900 .

c) Rue des Irlandais à Fontenoy repris à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux sous plan de détail n°2, tronçon allant de la parcelle cadastrée section B 222 T à la parcelle cadastrée section B 220 T (compris entre le sentier n°25 et le sentier n°22) avec incorporation à la voirie de trottoirs réalisés dans le cadre du Fonds Brunfaut pour une contenance totale de 25A 81Ca. Une enquête publique a eu lieu du 28 août au 13 septembre 2007. Aucune réclamation n'a été introduite.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve les plans définitivement.

d) Régularisation du chemin n°9 sis rue de l'Aigle à Maubray, soustraction du domaine public (excédent de voirie) et vente de parcelle Demande de Monsieur FARVACQUE Didier Adoption définitive du plan

En date du 31 mai 2007, le Conseil communal avait proposé le déclassement de l'excédent de voirie du chemin n°9 sis rue de l'Aigle à Maubray pour une contenance de 51 ca suite à la demande de Monsieur FARVACQUE Didier demeurant rue de l'Aigle, 6 à Maubray et approuvé provisoirement conformément aux plans dressés par Madame BOURGEOIS Véronique, Géomètre-Expert immobilier, géomètre juré assermentée, la régularisation de ce chemin dont détail suit, suivant atlas des chemins :

Antoing, 3e division, Maubray :

Régularisation du chemin n°9 sis rue de l'Aigle à Antoing (Maubray) repris à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux section D, sous plan de détail n°4

Les plans de régularisation n'ayant pas été établis suite au redressement de la voirie par l'ancienne commune de Maubray.

Cette partie de voirie ne présente plus aucune utilité pour le domaine public et Monsieur FARVACQUE occupe cet excédent de voirie depuis plusieurs années. Cette parcelle de terrain est contiguë à sa propriété.

Les plans des modifications proposées ont été déposés à l'examen du public du 16 janvier au 31 janvier 2008 et aucune réclamation ni observation n'a été introduite.

Le Comité d'acquisition fixe la valeur vénale du bien à 50 le m². Les frais seront à charge du demandeur.

Le produit de la vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil approuve les plans définitivement et décide la vente de la parcelle à Monsieur Didier FARVACQUE au prix de 2.550 .

Agent traitant : MP SCHONIANS

Politique responsable : B. BAUWENS

6. Subsidés aux sociétés de jeux traditionnels

A l'unanimité, le Conseil communal décide l'octroi d'un subside de :

- 125 à la Société de jeu de boules carreaulé « Les Bourleux du Français »

- 125 à la société de jeu de boules carreaulé « Les Bourleux de la Terrasse »

sur présentation des comptes 2007 de leur association.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Sites à rénover - Ancienne maison communale de Calonne Périmètre du site et rapport d'incidences.

L'ancienne maison communale de Calonne a été retenue dans la liste de réserve des sites à réaménager par le Gouvernement Wallon le 21/02/2008. L'article 168 du CWATUP prévoit qu'un rapport sur les incidences environnementales soit établi. Cependant, lorsque les incidences sont négligeables, le Gouvernement peut accorder une dispense après consultation du CWEDD et de la CCATM. Vu l'utilisation antérieure de ce bâtiment (école communale et bibliothèque), à l'unanimité, le Conseil sollicite la dispense de rapport d'incidences auprès du Gouvernement Wallon et lui propose, comme périmètre du site, l'entièreté de la parcelle cadastrale section B n° 41 t.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Développement rural - Travaux d'aménagement du carrefour des Irlandais à Fontenoy Projet définitif

Didier DUDANT expose ce point, dont le but est de sécuriser le carrefour, la piste cyclable sera bien marquée.

Les travaux d'aménagement du carrefour des Irlandais à Fontenoy font l'objet d'une convention-exécution signée en 2004 avec la Région Wallonne. Un premier projet définitif avait reçu l'approbation du Conseil le 29 juin 2006. Après diverses discussions avec les autorités régionales (tant au niveau urbanisme que développement rural), l'auteur de projet a été invité à revoir son projet. Le présent dossier constitue le projet définitif revu conformément aux remarques émises. Les travaux sont désormais estimés à 802.365,82 TVAC dont 67.223,12 pour l'égouttage (ce poste étant subsidié par la SPGE). Ces travaux sont subsidiés à 80 % (y compris pour l'égouttage).

Robert VERDONCK estime qu'il est temps de réaliser quelque chose, après toutes les réunions de la CLDR, il faut trancher.

Samuel VINCENT fait remarquer qu'il s'agit du premier dossier émanant des citoyens et souhaite que pour les dossiers suivants, cela aille plus vite et que des réunions se tiennent plus régulièrement.

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet définitif (cahier des charges, plans, métrés récapitulatif et estimatif), choisit l'adjudication publique comme mode de passation de marché et fixe les critères de sélection qualitative.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Didier DUDANT

9. Infrastructures culturelles - Dossier de subsides pour la rénovation du FSC et aménagement d'une salle polyvalente au SCALDIS

Madame DELEPINE présente ce point

Ce 11 avril, ont été reçus Monsieur CARETTE, Inspecteur à la Communauté française et Monsieur DUQUESNE, scénographe, et ce, dans le cadre de la demande de subsides pour l'aménagement de la grande salle du Scaldis et la rénovation du Foyer culturel. Lors de cette réunion les différentes infrastructures ont été visitées et Messieurs CARETTE et DUQUESNE ont demandé d'apporter quelques modifications à la dernière mouture du projet portant notamment sur :

- le plancher de la scène
- la possibilité de fermeture du balcon avec aménagement de celui en éventuelle salle de conférence, etc....

Au vu de ces changements, l'estimation dernièrement approuvée a du être à nouveau modifiée et se monte actuellement à 1.446.061, 79 TVAC (en lieu et place des 1.217.177, 82 TVAC approuvés précédemment par le conseil en date du 25/10/07). L'augmentation du coût est principalement due aux indexations.

Robert VERDONCK rappelle que le Foyer socioculturel est à l'étroit dans ses installations et constate que plus ça tarde, plus ça coûte !

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Viviane DELEPINE

10. Procès-verbal.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2008

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur,

- Monsieur BAUWENS et Monsieur DUDANT répondent à Monsieur VERDONCK au sujet de la motivation de l'avis défavorable du Collège sur le projet des éoliennes à Bruyelle St Maur ;
- Monsieur DUDANT répond à Monsieur VERSCHEURE au sujet des mesures prises depuis l'an dernier suite aux dégâts causés par les fortes pluies, pour la Grand'rue et les maisons rue E. Sourdeau ;
- Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VINCENT au sujet de la restauration de la Croix celtique ;
- Monsieur DUDANT et Madame DASSONVILLE répondent à Madame VERCAUTEREN au sujet de l'aménagement de l'ex-agence DEXIA pour les locaux administratifs du CPAS.